



AUTORISATION DE VOIRIE

- pour ouverture de tranchées sur la voie publique
- pour entropôt d'une benne à matériaux sur trottoir
- pour mise en place d'un échafaudage

RM/AB/LD/ABI

Vu la pétition de : **BJ Rénovation**
20 Rue de la Pie
13320 Bouc Bel Air
06 14 70 66 98 (M BANCEUR Jérôme)
jeromebanaceur@gmail.com

En date du 05/09/2022, tendant à autoriser la mise en place d'un échafaudage pour des travaux de réfection de la façade, **20 Rue de la Pie, 13320 Bouc-Bel-Air,**

DETAIL DES TRAVAUX

- MISE EN PLACE D'UN ECHAFAUDAGE POUR PERMETTRE DES TRAVAUX DE REFECTION

LIEUX

- 20 RUE DE LA PIE, 13320 BOUC BEL AIR

Début de l'intervention : A partir du lundi 12 septembre 2022

Durée probable : 2 mois

Cette autorisation n'est accordée qu'à titre de simple tolérance et sous réserve du droit des tiers, le pétitionnaire déclarant se conformer à tous les règlements de voirie en vigueur, ainsi qu'à la pose des panneaux nécessaires à la sécurité routière et des piétons.

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente autorisation.

Dans le cas où les revêtements du trottoir et de la chaussée subiraient des dégâts, la remise en état de ces ouvrages sera exécutée par le pétitionnaire, à ses frais et suivant les indications du Service Technique de la Commune.

Cette autorisation devra être présentée à toutes réquisitions des agents des Services Publics.

Fait à Bouc Bel Air, le 6 septembre 2022



Richard MALLIÉ,
Maire

